



MAIRIE DU GAULT-SAINT-DENIS

28800

Tél. 02 37 47 28 85 - Fax 02 37 47 24 66
mairielegaultsaintdenis@wanadoo.fr

Département
d'EURE-&-LOIR

Arrondissement
DE CHATEAUDUN

Canton
DE BONNEVAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE **DU CONSEIL MUNICIPAL** **Lundi 12 novembre 2012**

Absents excusés : MM. DELECROIX Jean-Louis (pouvoir à M WISSOCQ François, DENEUX Laurent (pouvoir à M GOUSSARD Alain, DEL PESO David (pouvoir à Mme ARNOULT Valérie)

Le Conseil Municipal,

- Emet un avis favorable à la demande de la commune de Meslay le Vidame d'adhésion au SITCOM de Dangeau – Compétence de la Communauté de communes.
- Décide de modifier le règlement du service de l'eau en matière de branchement neuf ou de modification de branchement existant afin de le mettre en conformité sur la réglementation : suppression du forfait et mise en place du coût réel à la charge du demandeur.
- Fixe les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2013 :
 - Eau
 - Assainissement
 - Cimetière
 - Salles communales
- Reconduit les indemnités des élus conformément à la législation.
- Reconduit l'indemnité de relevés de compteurs d'eau pour intervention en dehors des horaires du temps de travail.
- Renouvelle l'indemnité attribuée à la Trésorière au taux de 70% soit pour 2012 : 250.64 €
- Décide de reverser à la secrétaire les frais d'organisation des élections présidentielles attribuées par l'état.
- Décide d'élargir son adhésion à l'Agence Technique Départementale en matière de gestion et d'entretien de la voirie communale.
- Prend les décisions modificatives nécessaires afin d'abonder les différents budgets le nécessitant suite aux modifications des tableaux d'amortissements d'emprunt.
- Décide de transférer 5 896.85 € à la section d'investissement pour les travaux et investissements réalisés en régie pour le logement communal.
- Décide l'acquisition d'une tronçonneuse légère pour l'élagage des arbres (358,80 €)
- Décide l'acquisition d'un extincteur pour le local technique des vestiaires du stade (170.83 €)
- Est informé de l'avancement des travaux et de la réception programmée des vestiaires du stade.
- A la demande de la trésorerie concernant un dossier de surendettement prononcé par décision judiciaire, accepte la mise en non valeur des sommes concernées en eau et assainissement.

Le Maire,
François WISSOCQ.